

# PERIMETRE DU QUARTIER

Haute Marne (52)

Commune : **Saint-Dizier.**

Z.R.U. : **Grand Lachat.**

2108020

n° d'ordre : 274

PERIMETRE RUE PAR RUE\* :

Nombre de pages : 2

***La délimitation du périmètre de la Z.F.U. du même nom, inscrite rue par rue au décret n°96-1154 du 26 décembre 1996 est distincte de celle de la Z.R.U. décrite ci-dessous. Le tracé du périmètre de la Z.F.U. apparaît en surimpression sur la carte au 1/25 000 de la Z.R.U., mentionnée à l'article 1 des décrets n°96-1156 et 96-1157 du 26 décembre 1996.***

- Le long du canal de la Marne à la Saône : de la limite nord ouest de la parcelle section DT n°16 à la limite nord est de la parcelle section DT n°14
- Le long de la limite est de la parcelle section DT n°14
- Limite est de la parcelle section DT n°14 jusqu'au chemin particulier dans le prolongement de la rue Victor Basch
- Chemin particulier jusqu'à la limite ouest de la parcelle section EL n°104
- Limite ouest de la parcelle section EL n°104 jusqu'à la limite nord des parcelles section EL n°104 et 105
- Limite nord des parcelles section EL n°104 et 105 jusqu'à la limite est des parcelles section EL n°109, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65
- Limite est de la parcelle section EL n°65 jusqu'au canal de la Marne à la Saône jusqu'à la limite départementale
- Limite communale et départementale jusqu'aux limites Est des parcelles section EK 10 et 80
- Limite Est puis Sud de la section EK 80 jusqu'à la limite Est de la parcelle section EK 85
- Limite Est de la parcelle section EK 85 et rive nord de la Marne jusqu'à la place Becquey
- Place Becquey jusqu'au chemin particulier enjambant la Marne
- Chemin particulier enjambant la Marne jusqu'à la RN n° 67
- RN n° 67 jusqu'à la limite Sud Ouest de la parcelle section EM n° 256
- Limite Sud Ouest de la parcelle section EM n° 256 jusqu'aux limites Ouest des parcelles section EM 248, 257, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 243
- Limite Sud Ouest de la parcelle section EM 243 jusqu'à la limite Sud de la parcelle section EM 244
- Limite Sud de la parcelle section EM 244 jusqu'au chemin privé
- Chemin privé jusqu'à la limite Nord de la parcelle section EM 241
- Limite Nord de la parcelle section EM 241 puis limite Est de la parcelle section EM 241 jusqu'aux limites Nord des parcelles section EM 342 et 341
- Limite Nord de la parcelle section EM 341 jusqu'à la limite Est de la parcelle section EM 339
- Limite Est de la parcelle section EM 339 jusqu'aux limites Nord et Ouest de la parcelle section EM 193
- Limite Ouest de la parcelle section EM 193 jusqu'à la Marne (au Nord)
- Limite Nord de la Marne longer la Marne jusqu'aux limites Est des parcelles section DM 267, 268 puis limite Sud de la parcelle section DM 494 jusqu'à la rue Costes et Bellonte
- Rue Costes et Bellonte jusqu'à la limite Ouest de la parcelle 495 puis limite Nord des parcelles section DM 487 et 488 par la rue Costes et Bellonte.
- Limite Nord Est de la parcelle section DM 488 jusqu'aux limites Ouest, Nord et Est de la parcelle section DM 512
- Limite de la parcelle section DM 512 jusqu'à la limite Sud Ouest de la parcelle section DN 68
- Limite Sud Est de la parcelle section DN 68 jusqu'à la rue de la Chaînerie par les limites Ouest des parcelles section DS 237, 241, 240 et 90 et sud de la parcelle section DS 219
- Rue de la Chaînerie jusqu'à la limite nord-est de la parcelle section DS n°221
- Limite nord-est de la parcelle section DS n°221 et limite est de la parcelle section DS n°224 prolongée par la rue de la Chaînerie jusqu'à la rue Victor Basch
- Rue Victor Basch jusqu'au canal de la Marne à la Saône par la limite Ouest de la parcelle section DT n° 16

- (Le long du canal de la Marne à la Saône : de la limite nord ouest de la parcelle section DT n°16 à la limite nord est de la parcelle section DT n°14)